

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le 27 octobre, à 13 heures 45, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint Cyprien, sous la présidence de Raymond LEMORT, doyen d'âge de l'Assemblée.

N° délibération :	objet :
27/10/20 – 01	Election du Président

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Madeleine GARCIA-VIDAL, Edith PUGNET, Martine ROLLAND.

Suppléants présents : Damienne BEFFARA, Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Raymond LEMORT, Daniel PUIGSEGUR, Martine PIERA, Alain GOT, Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Josette PUJOL, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Pierre BATAILLE, Maya LESNE, Françoise ORTEGA, Valérie FRANCO.

Le Président

Conformément aux statuts de l'U.D.S.I.S., approuvés par délibération en date du 10 juillet 2020 (délibération n°10/07/20-02), le Comité Syndical doit procéder à l'élection du Président parmi ses membres, au scrutin secret à majorité absolue.

Le Président de séance, doyen d'âge, de l'Assemblée invite le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Président.

Chaque délégué à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire nombre de bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Monsieur Jean ROQUE obtient 15 voix.

Monsieur Jean ROQUE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de la séance,
Doyen d'âge de l'Assemblée

Raymond LEMORT

